



Centre Hospitalier
BUËCH-DURANCE



Groupement de commandes du GHT des Alpes du Sud

CHICAS - Cellule des Marchés
Tél. : 04.92.40.28.04
E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr



📁 : SE9 N112

PRESTATIONS D'ANALYSES BACTERIOLOGIQUES,
ENDOTOXINES ET PHYSICO-CHIMIQUES, ET DE
REQUALIFICATION FONCTIONNELLE DES SALLES
PROPRES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES DU GHT DES ALPES DU SUD – ANBEPR26

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.) N°014-2026

Marché passé en appel d'offres ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics :
des articles R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la
Commande Publique.

Code nomenclature DGOS : LJ10A000

Date d'envoi de la consultation :

- au BOAMP : 08/06/2026
- sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> : 08/06/2026

Date limite de réception des offres : 08/07/2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE.....	5
ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER.....	5
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	6
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES.....	9
ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	10
ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

Groupement de Commandes du GHT des Alpes du Sud
1, place Auguste Muret
B.P. 101
05007 GAP CEDEX

Coordonnateur du groupement :

Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS) – site de GAP, représenté par Monsieur Nicolas Razoux, Directeur d'établissement.

Objet de la consultation :

Le marché a pour objet des prestations d'analyses bactériologiques, endotoxines et physico-chimiques ainsi que la requalification de salles propres, et la mise en place d'un planning de prélèvement annuel

- Au Centre Hospitalier Buëch-Durance à LARAGNE MONTEGLIN (CHBD),
- Au Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS),
 - o Sites de SISTERON et de GAP,
- Au Centre Hospitalier d'EMBRUN (CHE),
- Au Centre Hospitalier d'AIGUILLES-QUEYRAS (CHAQ),
- Au Centre Hospitalier des Escartons à BRIANCON (CHEB)
- Au Centre Hospitalier Pierre Groues à BARCELONNETTE,

dans le cadre du Groupement de commandes du GHT des Alpes du Sud.

Le présent marché est conclu au profit des bénéficiaires identifiés ci-dessus.

En cours d'exécution, le coordonnateur du groupement de commandes se réserve la faculté d'intégrer un ou plusieurs nouveaux établissements en qualité de bénéficiaires du marché, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'ajout du ou des établissements n'entraîne aucune modification de l'objet du marché ni des prestations définies contractuellement ;
- Le montant cumulé des commandes passées par l'ensemble des bénéficiaires, y compris les établissements intégrés en cours d'exécution, demeure strictement inférieur ou égal au montant maximum du marché tel que prévu à l'acte d'engagement ;
- L'intégration ne modifie pas les conditions économiques essentielles du marché ;
- Le titulaire est informé préalablement de l'intégration du ou des nouveaux établissements.

Les établissements intégrés en cours d'exécution adhèrent sans réserve à l'ensemble des stipulations du marché.

L'intégration d'un nouvel établissement est formalisée par voie d'avenant ou, le cas échéant, par une décision du coordonnateur notifiée au titulaire.

Type de marché : Service

Division en lots :

Cette prestation fait l'objet des sept lots précisés ci-après :

- Lot N° 1 : Analyses bactériologiques de l'eau, l'air, les surfaces
- Lot N° 2 : Recherche de légionnelles
- Lot N° 3 : Requalification fonctionnelle des salles propres
- Lot N° 4 : Analyse de performance de l'hémodiafiltration : analyse bactériologique et endotoxines
- Lot N° 5 : Analyse de performance de l'hémodialyse : analyse bactériologique et endotoxines
- Lot N° 6 : Analyse physico-chimique : hémodialyse et stérilisation
- Lot N° 7 : Analyse d'hygiène hospitalière pour l'unité centrale de restauration et la blanchisserie

✚ Variantes :

Non autorisées.

✚ Code cpv : 85111820

✚ Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification renouvelable trois fois par tacite reconduction par période de douze mois et pour une durée totale de quatre ans.

Date d'entrée :

Identique pour chaque établissement.

Reconduction du marché :

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire un mois avant la date anniversaire du marché. La non-reconduction n'ouvre pas droit à indemnisation.

A chaque reconduction, en fonction des besoins et évolutions des établissements du Groupement de commandes du GHT, des prélèvements et analyses pourront être supprimés des lots.

En fonction des besoins et évolutions des établissements du Groupement de commandes du GHT, des prélèvements et analyses pourront être ajoutées à tout moment.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Procédure

Les prestations donnent lieu à la passation d'un marché dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics, des articles R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

2-2 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP).

2-3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'engagement (formulaire ATTR11 pré-rempli par l'Etablissement) ;

- les annexes financières à l'acte d'engagement (une pour chacun des lots) ;
- le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP);
- la fiche de renseignements fournisseur ;
- le questionnaire technique et logistique ;
- les formulaires DC1 et DC2 version 2019 ;
- l'attestation sur l'honneur ;
- une information sur la signature électronique des documents ;
- les consignes pour le dépôt des offres électroniques sur la plateforme de dématérialisation.

Le candidat devra déposer dans son offre sa méthodologie de prélèvement sous forme de protocole conformément aux normes d'hygiène en vigueur. LEOH se réserve la possibilité d'apporter des rectifications au protocole si nécessaire.

ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu au secret professionnel sur toutes les informations techniques, financières ou organisationnelles, et documents auxquels il aurait accès dans le cadre du présent marché.

Sauf autorisation préalable écrite du Centre Hospitalier, le candidat s'interdit de publier, communiquer ou divulguer à quiconque, et de quelque façon que ce soit, toutes informations de quelque nature qu'elles soient, reçues directement ou indirectement de l'acheteur.

Le candidat s'engage à informer son personnel, ses cotraitants et ses sous-traitants éventuels du caractère confidentiel des informations reçues et veille au respect de ladite confidentialité.

Le Centre Hospitalier s'engage à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, reçues des candidats.

En cas de violation de cette obligation et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire sans aucune possibilité de dédommagement.

Après l'exécution complète du marché, le titulaire s'engage à restituer l'ensemble des informations et documents transmis par le Centre Hospitalier ou élaborés pour les besoins du marché, et à ne conserver aucune copie des dites informations ou desdits documents.

Cette confidentialité devra être respectée conformément à la durée légale ou réglementaire relative au contenu concerné notamment par les données nominatives de santé.

ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les pièces constitutives du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir lire les documents mis à leur disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)

- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint
- et les fichiers compressés au format Zip® (.zip)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé au candidat de s'identifier en renseignant le nom de l'organisme soumissionnaire et le nom de la personne physique téléchargeant les documents, et de fournir une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels précisions ou reports de délais.

Les candidats qui rencontreraient des difficultés au niveau du téléchargement auront la possibilité de demander le dossier de consultation, par mail, à l'adresse suivante :
cellulemarches@chicas-gap.fr

Aucun envoi du dossier sur simple demande téléphonique ne sera effectué. De ce fait, les candidats devront demander le dossier de consultation à la Cellule des Marchés :

- par mail (cellulemarches@chicas-gap.fr),
- ou par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud
DALPE- Cellule des marchés
1, place Auguste Muret – B.P. 101
05007 GAP CEDEX

à la suite de quoi, le dossier complet sera transmis par voie électronique.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 08/07/2026 à 12h00.

Les offres seront obligatoirement dématérialisées et déposées sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> :

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :

Vous devez impérativement respecter le formalisme décrit ci-après et en annexe dans le document "mode d'emploi de dépôt des offres électroniques", page 3/3

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros
- traiter préalablement les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre avec un antivirus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des instructions d'utilisation présentes sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée de la transmission de la réponse du soumissionnaire vers le serveur <https://www.marches-publics.gouv.fr> est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats devront prévoir un délai nécessaire pour la transmission électronique.

L'acte d'engagement et le bordereau de prix transmis par voie électronique pourront être signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (chapitre II). L'offre doit être accompagnée de ce certificat.

Les catégories de certificats de signature utilisés doivent être :

- conformes au référentiel intersectoriel de sécurité
- référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (cf. <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>).

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré, vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de démontrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.

Toute opération effectuée sur le site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés à télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, les candidats doivent activer l'aide en ligne (icône sur la droite de l'application) et seulement en cas d'urgence et de non réponse, les joindre au 01 76 64 74 07.

Virus

Tout document électronique envoyé par un candidat, dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le CHICAS, peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le CHICAS reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous format papier et/ou sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB).

Cette copie, pour être recevable, devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres et l'enveloppe d'envoi devra comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde » à la Cellule des Marchés du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud.

Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale. La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté,
- la réponse transmise par voie électronique n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le CHICAS s'il n'est pas ouvert.

Les offres sont déposées sous la seule responsabilité des candidats.

En aucun cas, la responsabilité du pouvoir adjudicateur ne peut être recherchée au cas où la plateforme de dématérialisation n'aurait pas respecté son engagement vis-à-vis de l'opérateur économique. Il appartiendra, dans le cadre du lien de droit privé qui l'unit, au candidat lésé, de se retourner contre le prestataire qui n'a pas respecté son engagement contractuel.

L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable de la réception hors délai des candidatures et des offres.

L'enveloppe contient :

A) les renseignements demandés ci-dessous:

- La lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (DC1) - version 2019.
- La déclaration du candidat (DC2) - version 2019.
Un exemplaire pour chaque membre en cas de groupement.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- L'attestation sur l'honneur à dater et signer (électroniquement ou pas).
- Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
- Une délégation de pouvoir si nécessaire.

Il est fortement recommandé au candidat de produire en outre :

- les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail, dont un extrait Kbis de moins de 3 mois. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (attestation de régularité fiscale de moins de trois mois) et sociales (attestation de vigilance URSSAF portant une date de certification - date figurant dans l'article ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT - de moins de trois mois).

Les offres des candidats seront obligatoirement établies en français et en euros.

B) les documents suivants :

- la ou les annexes financières à l'acte d'engagement, datées, tamponnées et signées (si possible électroniquement)
- la fiche renseignements fournisseur
- le questionnaire technique et logistique
- une notice descriptive particulière pour chacun des lots indiquant :
 - ✓ l'ensemble des analyses que le candidat est capable d'effectuer,
 - ✓ le détail des techniques et du matériel utilisé,
 - ✓ les noms et disponibilités des interlocuteurs chargés des analyses et/ou des prélèvements,
 - ✓ la liste des normes appliquées pour les analyses demandées,
 - ✓ une attestation de suivi d'une formation aux bonnes pratiques de prélèvements pour ses intervenants,

- ✓ la communication de comptes rendus d'analyse, avec résultat conforme et résultat non conforme (incluant dans ce dernier cas les préconisations à apporter) : les germes devront être précisés en cas de non-conformité
- ✓ un modèle de compte-rendu de résultats satisfaisants (conforme) et non satisfaisants (non conforme).

Pour chaque lot, ce document sera clairement identifié et devra être nommé ainsi : Lot N° x, fournisseur x, NOTICE DESCRIPTIVE

- un exemple de rapport d'audit et le détail du déroulement d'un audit complet alimentaire.

En outre, il est fortement recommandé de produire l'acte d'engagement (formulaire ATTR11 version 2019 Code de la commande publique), pré-rempli par l'établissement, complété, daté, tamponné et signé (si possible électroniquement - attention à la mise en page du document), accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :

- les fichiers ne doivent pas être zippés
- ne pas faire de répertoire
- ne pas scanner les documents demandés à la suite les uns des autres pour ne faire qu'un seul document
- le nom des fichiers doit comporter au plus 25 caractères

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Tous ces documents doivent être signés par la personne ayant le pouvoir ou ayant reçu le pouvoir (dans ce cas, joindre une attestation de délégation de pouvoir) d'engager la Société (cf. DC1) et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques.

Le pouvoir adjudicateur qui retient une entreprise qui lui a caché sa situation de redressement judiciaire, peut revenir sur son choix et reprendre l'examen des offres.

Une fois déposée, l'offre ne pourra être ni modifiée, ni retirée. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions fixées aux articles R.2152-6 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le classement des offres conformes aura lieu sur la base de l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous pour les lots 1 à 6 :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Coût global incluant les frais de déplacement	55 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre basée sur les documents produits	35 %

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 3 : Environnemental	10 %
- Gestion responsable des déchets générés lors des analyse (élimination des déchets contaminés et usage de produits non polluants)	3%
- Politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et certification environnementale	4%
- Optimisation des transports et déplacements	3%

Concernant le lot n°7 le classement des offres conformes aura lieu sur la base de l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : Coût global incluant les frais de déplacement	40 %
Critère 2 : Valeur technique de l'offre basée sur les capacités techniques du candidat :	
- Références	pondération 4
- RABC/COFRAC/AFNOR/ règlement CE	pondération 4
- Qualification métier procédés d'analyses	pondération 4
- Qualification métier qualité des audits	pondération 9
- Qualité hygiène	pondération 4
Critère 3 : Environnemental	
- Développement Durable	pondération 5
- Politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et certification environnementale	pondération 5
Critère 4 : Respect du cahier des charges	
- Respect des heures et circuits	pondération 10
- Moyens humains et matériels-organisation	pondération 5
- Moyens humains et matériels-interlocuteurs, suivi de la prestation et suivi clientèle	pondération 10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

Sylvie SALOMON – Référente Cellule des Marchés

Tél. : 04.92.40.61.56 ou 04.92.40.28.04

E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Direction des Achats

E-mail : dael@chicas-gap.fr

ou déposer leur demande sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les sociétés ayant retiré le dossier, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Fait à GAP, le 05/06/2026

Pour le Groupement de commandes du GHT des Alpes du Sud :
Pour le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud et par délégation,
Le Directeur Adjoint :



Clément GIRARD